

ÉDITO | C'EST PARTI!

La première étape de la négociation locale débutera le 12 septembre 2018 par la présentation du cahier des demandes syndicales au conseil des personnes déléguées. L'assemblée générale du SEPI sera convoquée le 25 septembre 2018 et vous serez amené(e)s à vous prononcer sur le contenu dudit cahier. Nous comptons sur votre présence lors de ces présentations.

La négociation avec la CSPÎ se mettra en marche au début du mois d'octobre. Nous vous tiendrons informé(e)s régulièrement de son déroulement par le biais de vos délégué(e)s, qui pourraient être convoqué(e)s rapidement afin de les informer ou d'obtenir leur avis sur certaines propositions qui pourraient être déposées à la table de négociation. De plus, considérez qu'une assemblée générale extraordinaire pourrait aussi être convoquée au besoin. Vous serez aussi informé(e)s de l'évolution des négociations.



Les élections provinciales quant à elles approchent à grands pas et le temps est venu, si ce n'est déjà fait, de se renseigner sur les propositions des différents partis afin que chacun(e) d'entre nous exerce un choix éclairé. À cet effet, la FAE a produit un espace comparatif des engagements en éducation des différents partis. Vous pourrez y accéder sur le site Web du SEPI ou sur le site de la FAE, en espérant qu'il réponde en partie à l'ensemble des questions que vous vous poserez avant d'effectuer votre choix.

La voix de la démocratie permet à chacun(e) de participer afin de choisir notre avenir!

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

AGENDA

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> **Le mercredi 12 septembre 2018 de 8 h 30 à 16 h 30:** conseil des personnes déléguées (CPD) au Club de golf Métropolitain d'Anjou

FORMATIONS

** inscription nécessaire **

>> **Le mardi 25 septembre 2018 à 9 h:** formation Comité local de perfectionnement (CLP)
 >> **Le mercredi 26 septembre 2018 à 9 h:** formation CPEPE, secteur jeunes

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

>> **Le 25 septembre 2018 à 16 h 30:** assemblée générale ordinaire à la salle 108 du Centre communautaire Roussin

CONSEIL FÉDÉRATIF

>> **Les 19, 20 et 21 septembre 2018:** Conseil fédératif (CF) de la FAE à Granby

INFO | VOUS CONNAISSEZ LES FICHES SYNDICALES DU SEPÎ?

Classées par ordre alphabétique de sujet, les fiches syndicales sont préparées pour vous, pour répondre aux questions qui nous sont régulièrement adressées. Celles-ci vous expliquent simplement et concrètement certaines dispositions de nos conventions collectives qu'il est important de connaître. Plusieurs nouvelles fiches seront mises en ligne cette année. Quand vous avez une question, c'est un bon réflexe de vous y référer!

Vous les trouverez au www.sepi.qc.ca, sous l'onglet *Publications* → *Fiches syndicales*.

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

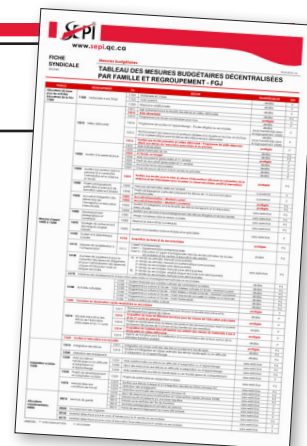


Tableau des mesures budgétaires décentralisées par famille et regroupement, 2018. Le tableau est divisé en plusieurs sections : 'FAMILLE PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE', 'FAMILLE SECONDAIRE', 'FAMILLE COLLÈGE', 'FAMILLE UNIVERSITAIRE'. Chaque section contient des données financières et des descriptions de mesures.

JEUNES | RENCONTRES COLLECTIVES, RENCONTRES DE PARENTS VERSUS TNP

La première rencontre collective ainsi que la première rencontre de parents ont eu lieu ou se tiendront sous peu.

Il est important de ne pas oublier que le temps passé durant ces rencontres, trois de parents et dix collectives, s'il est fait en sus des cinq heures de TNP prévues cette même semaine, doit être récupéré au cours des semaines suivantes. Il vous appartient de gérer ce temps selon vos besoins. Il faut savoir que, sous réserve de certaines balises, la direction ne peut et ne doit jamais s'ingérer dans la gestion

de votre TNP. Son seul droit est d'être avisé dans les délais prévus si vous effectuez des changements à l'horaire que vous avez déterminé en début d'année.

Pour plus de détails sur ce sujet, voir, sur le site Web du SEPÎ, les différents guides sur la tâche spécifiques aux secteurs du préscolaire-primaire ou du secondaire.

Besoin d'informations supplémentaires ? Appelez-nous !

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

EHDAA

Nous avons créé une adresse courriel afin de faciliter la transmission des formulaires d'accès aux services que vous remplissez pour vos élèves en difficultés, soit le ehdqa@sepi.qc.ca. Vous pouvez trouver une copie de ce formulaire sur notre site Web sous l'onglet *Publications* → *Formulaires* → *EHDAA* → *Formulaire d'accès aux services pour les élèves à risques ou HDAA*.

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

INFO | CONSEIL FÉDÉRATIF DE NÉGOCIATION DE LA FAE

Le Conseil fédératif de négociation (CFN) s'est rencontré le 24 août 2018.

Lors de cette rencontre nous avons procédé à la nomination du comité de négociation et à l'adoption du processus d'élaboration et de dépôt des demandes syndicales où figurait le calendrier de négociation.

La rencontre a été retardée par la manifestation des employées en lock-out du Syndicat de l'enseignement la Haute-Yamaska.

Par respect, nous n'avons pas franchi la ligne.

■ Manon St-Maurice,
Membre de la délégation du CFN du SEPÎ

INFO | VÉRIFICATIONS DE LA RENTRÉE

En vue de partir l'année du bon pied et d'éviter irritants et problèmes, voici un petit aide-mémoire des vérifications que nous vous invitons à effectuer dès la rentrée scolaire :

- ✓ Votre **relevé de paye** : Il vous permet notamment de voir si vous êtes payé au bon échelon salarial et si votre salaire correspond à votre situation, en cas de réduction de tâche, de congé à traitement différé ou de retraite progressive.
- ✓ Votre dossier de **scolarité** et d'**expérience** : Comme votre scolarité et votre expérience peut avoir un impact sur votre échelon salarial, assurez-vous de fournir tous les relevés pertinents.

- ✓ Votre **réduction de tâche** : Assurez-vous que votre horaire correspond au pourcentage de tâche qui vous est assigné et que le nombre de jours d'enseignement et de journées pédagogiques est au prorata d'une tâche à temps plein.
- ✓ Votre **qualification légale** : Assurez-vous qu'elle soit bien renouvelée.

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à consulter les fiches et guides syndicaux sur notre site Web : www.sepi.qc.ca. Vous pouvez également communiquer avec l'une de nos conseillères syndicales.

- Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca
- Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

INFO | PONDÉRATION A PRIORI (8-9.03 D) ENTENTE NATIONALE)

Depuis 2010-2011, lors de la formation des groupes, si la direction prévoit mettre dans votre groupe un ou des élèves ayant un code 14 (troubles graves de comportement TC), un code 50 (troubles du spectre de l'autisme TSA) ou encore un code 53 (troubles relevant de la psychopathologie TP), **ils doivent être pondérés a priori, et ce, même s'ils reçoivent un service d'appui.**

L'expression «pondération a priori» veut dire que vous devez compter ce ou ces élèves en suivant la valeur de leur pondération selon le tableau ci-dessous. Si la valeur de la pondération n'est pas un nombre entier, vous devez arrondir comme suit : si la fraction est inférieure à 0,5, vous n'en tenez pas compte et si la fraction est supérieure à 0,5, vous complétez la fraction à l'unité supérieure.

Il est très important de se rappeler que cette pondération n'a pas pour effet de soustraire la commission à sa responsabilité d'offrir des services d'appui. Par conséquent, les services d'appui iront en fonction de la capacité de l'élève.

Par ailleurs, cette pondération ne s'applique pas pour les élèves intégrés en cours d'année.

Nous vous invitons à regarder votre liste d'élèves et si vous constatez que des élèves portant les codes 14, 50 ou 53 y sont inscrits, il est important de vérifier si leur valeur pondérée fera en sorte que vous serez en dépassement. Si tel est le cas, veuillez nous contacter pour que nous puissions nous assurer que vous serez payé(e).

- Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

CATÉGORIES	TYPES	CODES MEES OU CSPÍ	PRÉSCOLAIRE 4 ANS		PRÉSCOLAIRE 5 ANS	
			MAX (17)	POND.	MAX (19)	POND.
DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE	Troubles graves de comportement	14				
DÉFICIENCE INTELLECTUELLE MOYENNE À PROFONDE OU TROUBLES SÉVÈRES DU DÉVELOPPEMENT	Troubles du spectre de l'autisme	50	6	2.83	6	3.17
	Troubles relevant de la psychopathologie	53	6	2.83	6	3.17

MAX	SECONDAIRE		
	Sec. I (28)	Sec. II (29)	III, IV et V (32)
11	2.55	2.64	2.91
8	3.5	3.625	4.00
8	3.5	3.625	4.00

CATÉGORIES	TYPES	CODES MEES OU CSPÍ	MAX	1 ^{RE} ANNÉE		2 ^E ANNÉE		3 ^E ANNÉE		4 ^E ANNÉE		5 ^E ANNÉE		6 ^E ANNÉE	
				RÉG. (22)	DÉF. (20)	RÉG. (24)	DÉF. (20)	RÉG. (26)	DÉF. (20)	RÉG. (26)	DÉF. (20)	RÉG. (26)	DÉF. (20)	RÉG. (26)	DÉF. (20)
DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE	Troubles graves de comportement	14	9	2.44	2.22	2.67	2.22	2.89	2.22	2.89	2.22	2.89	2.22	2.89	2.22
DÉFICIENCE INTELLECTUELLE MOYENNE À PROFONDE OU TROUBLES SÉVÈRES DU DÉVELOPPEMENT	Troubles du spectre de l'autisme	50	7	3.14	2.86	3.43	2.86	3.71	2.86	3.71	2.86	3.71	2.86	3.71	2.86
	Troubles relevant de la psychopathologie	53	7	3.14	2.86	3.43	2.86	3.71	2.86	3.71	2.86	3.71	2.86	3.71	2.86

APPEL DE CANDIDATURES



Rappel: Élections des comités et délégations du SEPÎ

Plusieurs postes seront à combler au SEPÎ lors du premier conseil des personnes déléguées (CPD) du 12 septembre.

Comités permanents du SEPÎ

- le comité de finances (3 places)
- le comité de discipline (5 places)
- le comité d'élection et de référendum (7 places et 3 substituts)
- le comité des statuts et règlements (7 places)

Comités de la convention et de la LIP

- le comité paritaire pour les élèves à risque et HDAA (7 places)
- le comité de perfectionnement (2 places)
- le comité consultatif EHDAA (1 place et 1 substitut)

- le comité de négociation locale du SEPÎ (1 place)

Délégations du SEPÎ à la FAE

- le Conseil fédératif (CF) (5 places)
- le Conseil fédératif de négociation (CFN) (1 place)
- le Congrès (30 places)

Nous ferons un appel dans le prochain **TODO** pour les comités temporaires du SEPÎ. D'ici là, seules les candidatures soumises **avant 16h00 le vendredi 7 septembre 2018**, par courriel à l'adresse courrier@sepi.qc.ca, seront présentées et feront l'objet d'élections au conseil des personnes déléguées du 12 septembre prochain.

▪ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

INFO | LA CNESST INVITE LES PROFS ET LEURS ÉLÈVES À SOUMETTRE DES PROJETS

ÉDUCATION
à la prévention
en milieu scolaire



Avec la participation de vos élèves, la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)* vous invite à mettre sur pied des projets d'éducation à la prévention en milieu scolaire et en emploi et ainsi à contribuer au développement d'une culture de la prévention chez les jeunes.

Le **Défi prévention jeunesse** s'adresse aux élèves du primaire. **Sécurité premier emploi** vise les élèves du secondaire et de la formation professionnelle.

Chaque projet accepté par la CNESST pourrait bénéficier d'une aide financière de 150 \$ ou de 300 \$. **Vous devez soumettre vos projets dès le 25 septembre 2018 et au plus tard le 15 novembre 2018.** Pour de plus amples informations, consultez le site Web de la CNESST au www.csst.qc.ca/jeunes/prevention/pages/programme-education-a-la-prevention-en-milieu-scolaire.aspx.

▪ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

Le **TODO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Tiré à 2600 exemplaires, le **TODO** est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél.: 514-645-4536 | Téléc.: 514-645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca

SAVIEZ-VOUS QUE?

Saviez-vous que tout enseignant victime d'un accident du travail, qu'il soit permanent, sous contrat à temps partiel, suppléant occasionnel ou autre, peut avoir droit aux bénéfices prévus par la *Loi sur les accidents de travail et des maladies professionnelles*, si la lésion est reconnue? C'est pourquoi il est important de **compléter le registre d'accident** le plus tôt possible, lorsqu'un accident survient et de **déclarer l'événement** à votre supérieur immédiat. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Sophie Fabris, conseillère syndicale.